

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Réunion de la commission locale de l'eau
L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 27 novembre, à 10h00 heures.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie à la mairie de Portiragnes, salle des mariages, pour présenter l'état d'avancement de mise en œuvre du SAGE et modifier le règlement de fonctionnement de la CLE en application de la réforme des SAGE.

Membres de la CLE présents :

COLLEGE DES COLLECTIVITES		COLLEGE DE L'ETAT
Monsieur Gérard ABELLA	Monsieur Pierre MARHUENDA	DDTM 34 (Madame Séverine LAPORTHE)
Monsieur Claude ALLINGRI	Monsieur Stéphane ORTI	AE RMC (Madame Anne COURSEILLE)
Monsieur Daniel BALLESTER	Madame Marie-Hélène PELAIN	COLLEGE DES USAGERS
Monsieur Jacques BOLINCHES	Monsieur Jean ROUGEOT	Monsieur Philippe LAJOIE (APCOV - ASL de Vias)
Madame Gwendoline CHAUDOIR	Monsieur Nicolas ROUQUAIROL	
Monsieur Philippe FAURÉ		
Monsieur Bertrand GELLY		
Monsieur Jean-Marie LAYE		

Membres de la CLE représentés par mandat :

DREAL Occitanie (Pierre VINCHES), Madame Dominique FOUILHÉ, Madame Julie GARCIN-SAUDO, Madame Chantal GUILHOU, Monsieur Thierry MATHIEU, Madame Sophie NOGUÈS (CA34), Monsieur Fabrice SOLANS.

Excusés/Absents :

ARS (Madame Corinne DUBOIS), Monsieur Jean AUGÉ, Monsieur Thierry BAËZA, Monsieur Pierre CALMEL, Monsieur Pierre CROS, Monsieur Cyril DUCRU (CCI), Madame Marie-France DURANCEL (FHPALR), Monsieur Romain FAUCHART (ACAV), Monsieur Vincent GAUDY, Monsieur Jean-Yves LE BOZEC, Monsieur René MORENO, Monsieur Paul MOUNIER (SFEG), Monsieur Dider RIBO (FNE), Monsieur Philippe ROBERT (FHPALR), Madame Anne DUBOIS de MONTREYNAUD (vignerons indépendants), Monsieur Michel SAULNIER, Madame Séverine SAUR.

Participaient également à la réunion :

Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT (Mèze), Madame Caroline MULLER et Madame Julie BREMOND (CD34), Madame Hélène FABREGA (SMBT), Madame Véronique DUBOIS (SMETA).

Objet : Validation du bilan du contrat de nappe 2020-2024**EXPOSE :**

Le contrat de nappe III mis en œuvre sur le périmètre de la nappe astienne est arrivé à terme en 2024. Un bilan technique et financier complété par une évaluation de la procédure a été établi par le SMETA afin d'en évaluer toute l'efficacité sur le milieu et de tirer tous les enseignements à prendre en compte dans les programmations futures.

30 M d'€ ont été dépensés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat soit 75 % du budget prévisionnel. Les extensions de réseaux d'eau potable et d'eau brute représentent les opérations les plus onéreuses mais aussi les plus efficaces pour réduire durablement les prélèvements dans la nappe astienne. Le bilan sur la ressource est très satisfaisant en 2024 mais reste fragile au regard de l'évolution des niveaux de la nappe qui ne cessent de décroître en hiver en lien avec le déficit de précipitation constaté sur cette période de recharge de l'aquifère.

Les perspectives sont donc de poursuivre les efforts d'économies d'eau et de gérer de manière optimale les prélèvements dans la nappe en coordination avec la gestion des apports en provenance des nappes alluviales (complément de ressource) et ce à l'échelle de l'inter-Sage. L'émergence d'un nouveau contrat de nappe n'est pas proposé à court terme.

Les membres de la CLE ont été destinataires d'une synthèse du bilan et d'un lien d'accès au rapport complet.

DELIBERATION

Après présentation et commentaires en séance des principaux résultats du bilan du contrat de nappe, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, après délibération, VALIDE à l'unanimité, le rapport qui lui a été transmis.



Le Président
SAGE Nappe Astienne
Commission Locale de l'Eau
Jacques BOINCHES
S.M.E.T.A.

Synthèse du Bilan du contrat de nappe mis en œuvre sur la période 2020-2024

1. Contexte général et finalité de la démarche

La **nappe astienne**, située dans le département de l'Hérault, constitue une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable du littoral biterrois. Classée **zone de répartition de l'eau (ZRE)** depuis 2010 en raison de ses déficits chroniques, elle fait l'objet d'une gestion coordonnée à travers un **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** et un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)** approuvés en 2018.

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de ces plans, un **contrat de nappe** a été signé en 2019 pour la période 2020-2022, prolongée jusqu'en 2024 à la suite des perturbations engendrées par la pandémie de COVID-19. Ce contrat, le troisième porté par le SMETA, visait à fédérer les acteurs publics et privés autour d'une gestion durable équilibrée de la ressource, à travers des actions d'économies d'eau et de substitution des prélèvements auxquelles se sont ajoutées quelques actions visant la préservation de la qualité de la nappe et l'amélioration des connaissances.

Le **SMETA**, structure porteuse du SAGE, a assuré la coordination technique, administrative et financière du dispositif. Les signataires incluent notamment l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée (CABM), la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée (CAHM), le Syndicat du Bas-Languedoc (SBL) et la Fédération nationale et régionale d'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA, FRHPA).

2. Objectifs du contrat

Les objectifs du contrat répondaient directement aux orientations du **SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021**, fixant le retour au bon état quantitatif de la nappe avant 2021 et à la stratégie du SAGE en matière de résorption des déficits. Ils s'articulaient autour de cinq axes :

1. **Économies d'eau** : réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable, rationaliser les usages domestiques et touristiques, et former les usagers agricoles à l'irrigation raisonnée.
2. **Substitution des prélèvements** : transférer une partie des usages vers des ressources alternatives (nappe alluviale de l'Orb, nappe alluviale de l'Hérault, canal du Midi, eau du Rhône via Aqua Domitia).
3. **Préservation de la ressource** : sécuriser les captages, réhabiliter les forages défectueux et mettre en place des plans de gestion sur les zones de vulnérabilités.
4. **Amélioration des connaissances** : approfondir la compréhension du fonctionnement hydrogéologique de la nappe et renforcer le suivi piézométrique et quantitatif.
5. **Communication et sensibilisation** : informer les usagers et acteurs économiques sur les enjeux de la ressource et promouvoir les bonnes pratiques d'économie d'eau.

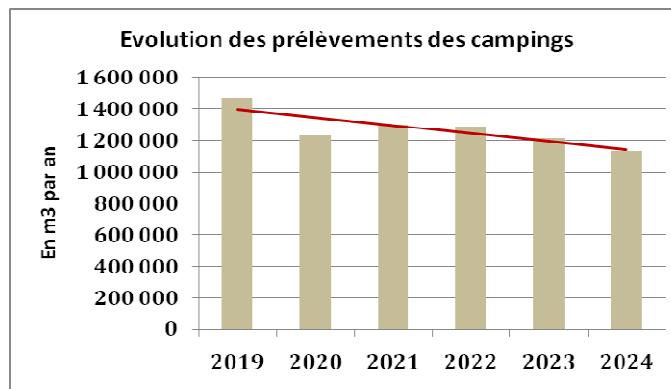
Le **budget prévisionnel global** s'élevait à **45 millions d'euros**, financé à 57 % par les maîtres d'ouvrage et à 43 % par les partenaires institutionnels.

3. Mise en œuvre et résultats

3.1 Volet 1 – Économies d'eau

Ce volet, central dans la stratégie de résorption du déficit, comprenait trois opérations principales :

- **Instrumentation des réseaux** : installation de 176 prélocalisateurs et déploiement de la télélève intégrale des compteurs (100 % du parc en 2021), permettant une surveillance en temps réel et une meilleure détection des fuites.
- **Réhabilitation des réseaux d'eau potable** : 7,6 km de conduites renouvelées, correspondant à un taux annuel moyen de 0,6 %. Les rendements se sont améliorés, notamment à Cers, Valras et Sauvian, bien que des fluctuations persistent selon les années et les conditions climatiques.
- **Actions d'économies d'eau dans les campings** : accompagnement de 50 établissements touristiques via des plans d'économies d'eau personnalisés. La consommation moyenne par nuitée a diminué de plus de 30 %, passant d'environ 360 à 250 litres.



Des économies d'eau ont été réalisées, notamment par les campings, depuis 2019 (- 333 000 m³ soit -23 %). Toutefois, la mobilisation financière de ces acteurs privés est restée partielle (moins de la moitié des campings ont déposé des dossiers de subvention).

3.2 Volet 2 – Substitution des prélèvements

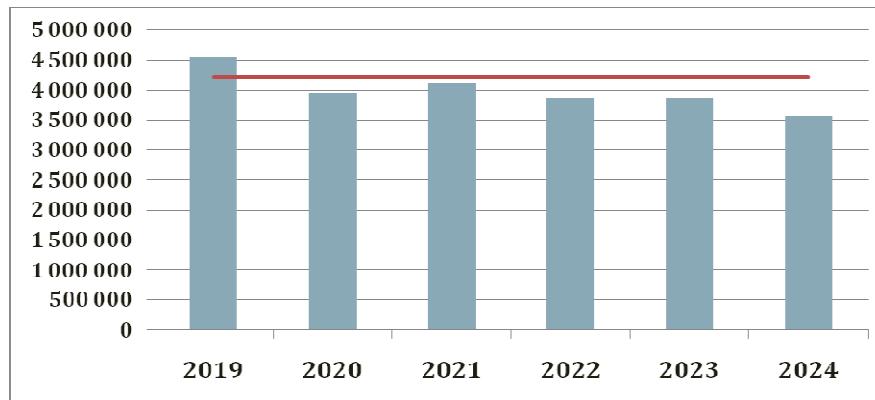
Face à l'insuffisance du potentiel d'économies d'eau pour combler le déficit, sept projets de substitution ont été programmés. Les plus significatifs sont :

- **Raccordement de Montblanc, Portiragnes et Vias aux réseaux d'eau potable alimentés par la nappe alluviale de l'Orb ou de l'Hérault (CABM, SBL, CAHM)**. Ces projets, bien que retardés par la crise sanitaire et les contraintes foncières, assurent désormais une alimentation double, réduisant la pression sur la nappe astienne.
- **Extension du réseau d'eau brute de BRL dans le cadre du projet Aqua Domitia**, permettant la substitution progressive des prélèvements agricoles. Mis en service en 2022, ce

dispositif a entraîné une substitution effective d'environ 100 000 m³ en 2023, avec une montée en charge prévue en 2025.

- **Projet de Vendres** : extension du réseau d'eau brute alimenté par le canal du Midi, finalisée en 2024 après une hausse significative des coûts de travaux, pris en charge par le maître d'ouvrage et le Conseil départemental.

Le **bilan financier** de ce volet affiche un taux de réalisation global de 87 % pour un budget exécuté de 24,3 M€. Les aides publiques ont été concentrées sur les aménagements agricoles, avec des taux de subvention atteignant 80 %.



Le **gain global** sur la ressource s'élève à **plus de 900 000 m³/an**, entre 2019 et 2024, dans un contexte plutôt favorable. Ces résultats seront à consolider dans le temps.

3.3 Volet 3 – Préservation de la ressource

Les actions ont porté sur deux axes :

1. **Élaboration des plans de gestion** des trois zones de vulnérabilité identifiées (Florensac, Corneilhan, Servian), associant élus, agriculteurs et acteurs économiques.
2. **Protection des captages** : travaux de réhabilitation et de sécurisation des forages privés situés dans les périmètres de protection rapprochée (PPR).

Ces démarches visant à réduire les risques de contamination de la nappe et à préserver sa qualité chimique, jugée globalement satisfaisante, ont été menées à bien (plan de gestion validé par la CLE en déc. 2023).

3.4 Volet 4 – Amélioration des connaissances et suivi

Deux études majeures ont été réalisées :

- **Étude sur les relations hydraulique entre la nappe astienne et la nappe alluviale de l'Hérault**, afin de préciser les échanges et les bilans hydriques.
- **Développement d'une plateforme de télégestion des prélèvements** permettant de recueillir et de valoriser les prélèvements supérieurs à 5000 m³ par an, après équipement des forages en dispositifs communicant (équipement des campings en priorité).

Par ailleurs, le suivi piézométrique a été renforcé avec **l'installation de capteurs nouvelle génération**, garantissant la pérennité du suivi et la fiabilité des mesures.

3.5 Volet 5 – Communication et sensibilisation

Un plan de communication intégré au SAGE a permis la publication de supports d'information à destination des usagers, des abonnés et des touristes. Des actions ciblées ont été menées dans les campings littoraux, fortement consommateurs en période estivale, sous la bannière « Je ne gaspille pas l'eau ».

Malgré ces efforts, la communication reste identifiée comme un **point faible** du dispositif, faute de moyens humains et budgétaires pérennes.

4. Bilan global et évaluation

4.1 Réalisation technique et financière

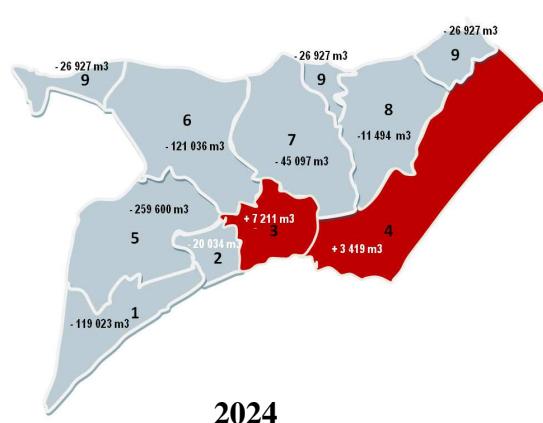
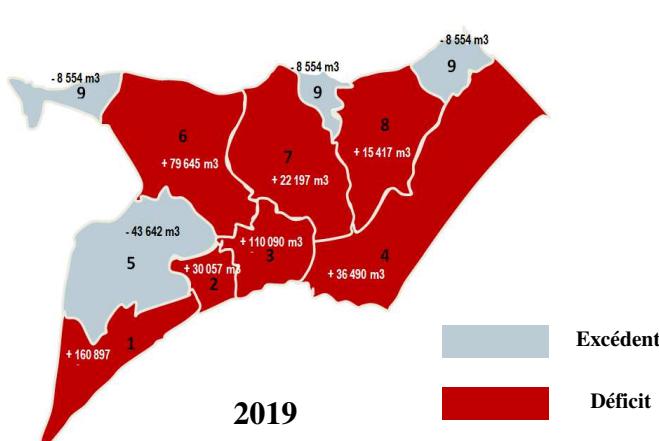
Au terme de la période 2020-2024, le taux de réalisation global du contrat de nappe est jugé **satisfaisant**, avec 83 % des opérations engagées et 53% déjà finalisées. Le budget total consommé avoisine **30 millions d'euros**, correspondant au 2/3 du budget prévisionnel initial.

Les **maîtres d'ouvrage principaux** (CABM, SBL, BRL) ont porté les opérations les plus coûteuses, notamment celles liées à l'extension des réseaux et aux substitutions agricoles.

4.2 Effets sur le milieu

Les effets du contrat sur le milieu apparaissent positifs :

- **Amélioration progressive des rendements des réseaux,**
- **Réduction très sensible des prélèvements sur la nappe astienne,**
- **Stabilisation des niveaux piézométriques** sur certaines unités de gestion, bien que des déficits persistent localement.



Le **bon état qualitatif** de la masse d'eau est maintenu, mais le **bon état quantitatif** au sens de ne pas dépasser les seuils d'alerte plus de 2 années sur 10 n'est pas encore atteint. La recharge naturelle de l'aquifère reste insuffisante en raison des déficits pluviométriques hivernaux qui se succèdent et les niveaux de la nappe sont régulièrement inférieurs aux seuils d'alerte à la sortie de l'hiver (plus de 2 années sur 10)

4.3 Analyse qualitative

Les points forts du contrat résident dans :

- la **coopération inédite entre acteurs publics et privés**,
- la **mobilisation financière coordonnée** des partenaires institutionnels, même si en retrait par rapport aux prévisions
- la **réalisation effective** de projets structurants comme les extensions de réseaux
- et la **prise de conscience collective** autour de la raréfaction de la ressource.

Les points faibles concernent principalement :

- la **communication insuffisante**,
- la **faible mobilisation des aides**,
- et une **gouvernance perfectible**, marquée par une implication limitée des élus locaux dans le suivi opérationnel.

5. Perspectives et recommandations

Le bilan du contrat met en évidence la nécessité de poursuivre la dynamique engagée. Les perspectives s'inscrivent dans la continuité du **SDAGE 2022-2027**, autour de trois priorités :

1. **Renforcer les économies d'eau** : poursuivre la modernisation des réseaux, élargir les dispositifs de télérelève et encourager la généralisation des équipements hydro-économies.
2. **Assurer la gestion partagée des ressources** à l'échelle inter-SAGE (Orb, Hérault, Thau), afin d'optimiser la répartition des usages et mutualiser les ressources alternatives.
3. **Maintenir les moyens d'animation et de suivi** : garantir la pérennité des postes techniques du SMETA, essentiels à la coordination des acteurs et au contrôle des indicateurs de performance.

6. Conclusion

Le **contrat de nappe 2020-2024** de la nappe astienne a concrétisé la mise en place d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau. Malgré des retards dans le lancement des opérations liés notamment au contexte sanitaire et aux surcoûts de certaines opérations, la majorité des principales

actions inscrites au contrat ont été réalisées ou engagées, contribuant à la réduction du déficit quantitatif et à l'émergence d'une gestion collective des prélèvements comme souhaitée par le SAGE.

La stratégie adoptée – combinant économies d'eau, substitutions ciblées et renforcement de la connaissance – démontre la pertinence d'une approche contractuelle souple, articulée avec les orientations du SDAGE.

Cependant, le maintien des efforts reste indispensable pour garantir, à moyen terme, le **retour durable au bon état quantitatif de la nappe astienne**, dans un contexte de changement climatique accentuant la tension sur la ressource.